

TRAITÉ DE BUDAPEST SUR LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE
DU DÉPÔT DES MICRO-ORGANISMES
AUX FINS DE LA PROCÉDURE EN MATIÈRE DE BREVETS

FORMULE INTERNATIONALE

DESTINATAIRE

RÉCÉPISSÉ EN CAS DE NOUVEAU DÉPÔT
délivré en vertu de la règle 7.1 par
l'AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE
identifiée à la page suivante

NOM ET ADRESSE
DU DÉPOSANT

I. IDENTIFICATION DU MICRO-ORGANISME

Référence d'identification donnée par le
DÉPOSANT :

Numéro d'ordre attribué par
l'AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE :

II. RAISON INDIQUÉE PAR LE DÉPOSANT POUR EFFECTUER LE NOUVEAU DÉPÔT

- ¹ Le micro-organisme faisant l'objet du dépôt antérieur n'est plus viable.
- ¹ L'envoi ou la réception d'échantillons du micro-organisme faisant l'objet du dépôt antérieur est empêché :
- ¹ par des restrictions à l'exportation, ou
- ¹ par des restrictions à l'importation.
- ¹ L'autorité de dépôt internationale auprès de laquelle a été effectué le dépôt antérieur a cessé d'avoir le statut d'autorité de dépôt internationale ou a cessé d'exercer ses fonctions, et le micro-organisme n'a pas été transféré à une autre autorité de dépôt internationale qui est en mesure d'en remettre des échantillons.
- ¹ Autre raison² :
- ¹ Date de réception de la notification visée à l'article 4.1)a) :
- ¹ Date de la publication visée à l'article 4.1)e) :

¹ Cocher la case qui convient.

² Indiquer la raison.

III. DESCRIPTION SCIENTIFIQUE ET/OU DÉSIGNATION TAXONOMIQUE PROPOSÉE	
En rapport avec le dépôt antérieur, le déposant a indiqué :	
<input type="checkbox"/> une description scientifique <input type="checkbox"/> une désignation taxonomique proposée (Cocher ce qui convient)	
IV. AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE AUPRÈS DE LAQUELLE LE DÉPÔT ANTÉRIEUR A ÉTÉ EFFECTUÉ	
Nom :	
Adresse :	
V. NUMÉRO D'ORDRE ATTRIBUÉ AU DÉPÔT ANTÉRIEUR	
VI. RÉCEPTION ET ACCEPTATION	
La présente autorité de dépôt internationale accepte le micro-organisme identifié sous le chiffre I, qu'elle a reçu le <div style="text-align: right;">(date du nouveau dépôt).</div>	
VII. AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE	
Nom et adresse :	Signature(s) de la (des) personne(s) compétente(s) pour représenter l'autorité de dépôt internationale ou de l'(des) employé(s) autorisé(s) :
Adresse électronique ³ :	
Numéro de téléphone ³ :	
	Date :

³ Bien que ces informations soient facultatives, elles peuvent faciliter les communications ultérieures entre le déposant et l'autorité de dépôt internationale.

Pièces jointes : Copie du récépissé relative au dépôt antérieur.

Copie de la plus récente déclaration concernant la viabilité du micro-organisme qui faisait l'objet du dépôt antérieur et indiquant que le micro-organisme est viable.